



Joël Fouque
Délégué Syndical CGT
Carrefour Supply Chain
Zac Mitra/ Rue Flacon
30 800 Saint Gilles

Copie : D.Tizon DSC CGT CSC France
Stéphane Leroux Secrétaire CGT commission exécutive du commerce
Inspecteur du Travail : Monsieur DISPANS
Médecin du Travail : Monsieur Oliveiro
Membres du CHSCT CSC Saint Gilles
Directeur de sites Carrefour Supply Chain Monsieur Marc Thomassin

Antoine Cintas
Directeur entrepôt
Carrefour Supply Chain
Zac Mitra, rue Falcon
30 800 Saint-Gilles

A Saint-Gilles, le 12 février 2017,

Monsieur,

Objet : signalement de mesures discriminatoires à l'égard des adhérents

Les membres de la CGT dénoncent fermement les comportements répétés de tentatives d'intimidation et de pressions concernant des salariées adhérentes à la Section Syndicale CGT CSC Saint Gilles. Notre Organisation Syndicale tient à vous informer par la présente lettre des faits de discrimination dont est victime Mademoiselle Charlotte Longa au service réception par ses supérieurs, allant jusqu'à l'envoi d'un SMS lui demandant si elle avait bien adhéré à la CGT. En effet, depuis que Mademoiselle Longa a décidé d'adhérer au Syndicat CGT elle subit des pressions psychologiques et brimades en permanence qui ont pour effet une dégradation de ses conditions de travail et génère un stress permanent.

Je vous rappelle, Monsieur le Directeur, que vous êtes responsable de la santé physique et morale de vos employé(e)s pendant le travail et que vous avez une obligation de résultat, tout manquement à cette obligation est constitutif d'un délit.

Cette situation intolérable ne peut perdurer et je souhaite que vous vous impliquiez personnellement pour modérer les écarts de comportement de certains encadrants.

Je précise également que 2 autres salariées qui ont adhéré à la section CGT ont subi les mêmes discriminations et pressions de la part des responsables de ce service.

Une adhérente ne pouvant plus accepter ces pressions et cette discrimination est actuellement en maladie pour dépression.

Ces 2 adhérentes ont fait le choix de ne plus adhérer à la CGT pour ne plus subir ces pressions et cette discrimination.

Pour la CGT, porter atteinte à un militant syndical, c'est porter atteinte à toute la CGT ! La lutte contre la criminalisation de l'action syndicale, s'inscrit dans la démarche générale de la CGT de la lutte contre toutes les formes de discrimination.

L'article L. 2141-5 du Code du travail, spécifique à la discrimination syndicale, « interdit à l'employeur de prendre en considération l'appartenance à un syndicat ou l'exercice d'une activité syndicale pour arrêter ses décisions en matière notamment de recrutement, de conduite et de répartition du travail, de formation professionnelle, d'avancement, de rémunération et d'octroi d'avantages sociaux, de mesures de discipline et de rupture du contrat de travail ». Toute mesure prise par l'employeur en violation de ce texte d'ordre public est considérée comme abusive et donne lieu à des dommages et intérêts [C. trav., art. L. 2141-8].

Aux termes de l'article L. 2146-2 du Code du travail, *« le fait pour l'employeur de méconnaître les dispositions des articles L. 2141-5 à L. 2141-8 relatives à la discrimination syndicale est puni d'une amende de 3.750 euros »*.

L'article L. 2141-7 du Code du travail précise qu' *« il est interdit à l'employeur ou à ses représentants d'employer un moyen quelconque de pression en faveur ou à l'encontre d'une organisation syndicale »*.

Selon le Code du travail, votre devoir est de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de prévenir des agissements de harcèlement moral ; il vous est également autorisé de sanctionner les salariés ayant procédé à de tels agissements.

Je vous demande donc de prendre toute mesure qui s'impose pour faire cesser cette situation.

Je vous demande l'organisation dans les plus brefs délais d'une réunion avec le responsable de ce service Monsieur Dubrulle, avec Monsieur Giraud Responsable d'entrepôt, Mademoiselle Longa ainsi que le DS de la section CGT.

A défaut, notre Organisation Syndicale sera dans l'obligation de saisir les juridictions compétentes afin de faire valoir nos droits.

Je vous remercie de bien vouloir me faire part des suites que vous entendez donner à ma demande.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes salutations Syndicales.

Délégué Syndical

Joël Fouque

Signature